

le 26 septembre 2016

PROJET DE PARC EOLIEN EN MER, DIT « DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC »

Mesdames et Messieurs les commissaires-enquêteurs,

Les associations de la Côte de Penthièvre et de la Côte d'Emeraude, représentant un nombre global de 3 350 adhérents dans les Côtes d'Armor et en Ille et Vilaine, s'unissent pour déclarer leur opposition ferme à la création et à l'exploitation du champ éolien dit « de la Baie de Saint Briec », pour les raisons suivantes :

LE DEBAT : une parodie de concertation

Contrairement à ce qui a été déclaré, il n'y a pas eu de débat public réel avec l'ensemble des populations de nos deux départements. Dans les Côtes d'Armor, seule une faible partie des communes du littoral dites concernées par cette enquête publique a eu droit à un simulacre de débat public qui s'est généralement réduit à une longue présentation du projet par le représentant de la société Ailes Marines et très peu de temps réservé aux questions. Celles qui ont été posées par oral n'ont quasiment jamais reçu de réponse étayée. Celles qui ont été posées par écrit n'ont jamais été évoquées. Ni les autres communes des Côtes d'Armor ni celles d'Ille et Vilaine n'ont reçu d'information. Aujourd'hui, l'enquête publique couvrant un secteur qui va de Pleubian à Cancale est donc tout à fait biaisée pour toutes ces communes. Un affichage délibérément discret, souvent réservé à des endroits peu passants ou à des endroits où la prise de connaissance est malaisée, joint à une absence totale de publicité génèrent un déficit d'information très important. La plupart des personnes concernés par cette enquête ignorent même son existence, de même que nombre d'entre elles ne savent même pas qu'il existe un projet de parc éolien au beau milieu de leur horizon. Les conclusions qui seront tirées de cette enquête seront forcément erronées donc non valables car comment ceux qui ne savent pas qu'on les interroge, peuvent-ils donner un avis sur un sujet qu'on ne leur a pas communiqué ?

Les habitants des communes de l'Est des Côtes d'Armor et tous ceux d'Ille-et-Vilaine ont donc, tout au long de cette affaire, souffert d'un déficit d'information bien contraire à la notion d'égalité face à une enquête publique.

L'ENQUETE PUBLIQUE : des dommages considérables à l'environnement, sous-estimés, niés ou masqués

Elle porte sur les impacts de ce parc éolien sur l'environnement. Il est déjà très étrange que cette enquête ne porte que sur ces points qui ne représentent que 20 % des critères

Associations de la Côte de Penthèvre et de la Côte d'Emeraude

de décision. Pour pouvoir en juger, la société Ailes Marines a présenté une étude d'impact de plus de 6000 pages. Le contenu de l'étude présentée semble très léger, ce que le rapporteur de l'Autorité Environnementale (AE) souligne à de nombreuses reprises dans son avis. On constate que les conclusions de cette étude sont assénées ex cathedra, et qu'elle ne fournit quasiment aucun justificatif sérieux. L'AE, habituellement très réservée dans ses jugements, n'a pas hésité à souligner son désaccord ou ses interrogations sur de nombreux points. Il aurait été normal qu'Ailes Marines réponde à chacune de ces objections avant l'enquête publique. Les quelques réponses fournies ne peuvent être considérées comme satisfaisantes. Déclarer que, afin de « compenser » la mortalité accrue prévisible des puffins par collisions, Ailes Marines envisage d'aider à intensifier la lutte contre les campagnols, restera certainement un grand moment d'humour de ce dossier.

Plus sérieusement, comment peut-on envisager qu'il est possible de compenser la destruction d'un site, d'un panorama ou d'une faune sauvage migratrice aussi remarquables que ceux de nos côtes de Bréhat à Cancale avec quelques aumônes financières ? Des siècles à construire, quelques mois pour le détruire... La plupart des champs éoliens en mer dans le monde, ont été implantés en moyenne à plus de 40 km des côtes, ce qui peut en faciliter l'acceptation et montre en tout cas que la distance n'est pas un problème technique réel. Pourquoi la France serait-elle la seule à défigurer ses sites remarquables et ses paysages pour au moins 40 ans ?

On note également que ce dossier, s'il était complet et sérieux, ne serait de toutes les façons qu'une photographie de l'état des lieux à l'instant T et ne peut en aucun cas être considéré comme une étude d'impact. Il n'a encore jamais été construit de parc de cette dimension sur le domaine maritime, aussi près des côtes. Aujourd'hui, Ailes Marines, l'Etat, et les citoyens n'ont aucune idée de son impact réel.

LE MATERIEL

L'enquête publique porte sur la construction d'un parc éolien défini par un nombre donné d'éoliennes dites Adwen 8MW. Or cette éolienne, qui devait être construite par Areva, n'existe pas à l'heure actuelle. De son côté, la société Areva vient de cesser toute activité dans le domaine de l'éolien et les actions de la co-entreprise Adwen viennent d'être entièrement cédées à Gamesa, lui-même détenu à 59 % par Siemens. Areva a d'ailleurs provisionné des sommes très importantes pour couvrir ses pertes et des pénalités prévisibles pour la non fabrication et/ou le non respect des fournitures sur d'autres parcs éoliens en mer, prévus eux aussi avec cette même hypothétique éolienne de 8MW. On ne sait donc pas aujourd'hui avec quelles éoliennes serait équipé ce parc (tout comme deux autres prévus en France). La soi-disant « étude d'impact » est donc déjà obsolète.

ASPECT ECONOMIQUE : face à des dommages lourds pour l'environnement, des justifications économiques, techniques et écologiques (la lutte contre le réchauffement climatique) faibles quand elles ne sont pas fallacieuses

Bien qu'il ne soit pas évoqué ici, le volet financier joue un rôle prépondérant pour la population qui va devoir, d'une façon ou d'une autre, payer l'énorme différence entre le prix de rachat subventionné et le prix de marché via la CSPE.

Associations de la Côte de Penthèvre et de la Côte d'Emeraude

Cette évidence, soigneusement cachée sous le sceau du secret « industriel », permet d'évaluer ce prix entre 230 et 260 €/MWh. Dans un marché de l'énergie où le prix actuel est inférieur à 30 €/MWh, et où les plus récents appels d'offres pour des champs éoliens maritimes se sont traités à des prix de rachat inférieurs à 80/90 €/MWh, cette différence est incompréhensible. De surcroît, cette compensation via la CSPE, dont le montant ne peut que croître, aura pour effet direct l'aggravation de la précarité énergétique qui touche déjà 13 % des ménages français soit environ 6 millions de consommateurs. Comment justifier le passage de la durée de ce marché de 20 à 40 ans (une modification passée quasi inaperçue, sans aucune publicité) sans la moindre amélioration sur le plan énergétique ?

Le lauréat été désigné en attribuant 20 % de la note pour l'environnement (on voit ce qu'il en est à la lecture du rapport de l'Autorité Environnementale), et 40 % pour la création d'une filière française (à l'époque Technip et Areva). Or ces deux acteurs principaux ont disparu et sont remplacés par la société allemande SIEMENS, propriétaire à 59 % de Gamesa, lui-même co-entrepreneur de Adwen. Siemens, leader mondial de la spécialité, disposant d'une énorme capacité industrielle dans l'éolien terrestre et maritime, n'a aucune raison de créer des usines en France. *Exit*, donc, la filière française et les emplois dont le monde politique avait rêvé.

Même les conditions de la maintenance, déjà sujettes à caution dans le nombre d'emplois annoncés, sont remises en cause par l'obligation de recourir à des barges de type pétrolier venues du Nord.

Enfin, ce projet est en totale contradiction avec les conclusions du rapport officiel rendu en 2014 par le Commissariat général à la stratégie et la prospective (pour faire court, "France Stratégie"), rapport commandé par le cabinet du Premier ministre et qui pointait déjà l'énorme décalage entre les hypothèses des années 1990 (croissance infinie, plein emploi et augmentation ininterrompue du prix de l'énergie) et la réalité d'aujourd'hui. Or, cette enquête publique nous demande de cautionner une gestion énergétique basée sur ces hypothèses erronées, ce que nous ne pouvons évidemment pas accepter. Le rapport recommande même d'éviter toute source d'énergie intermittente car elle est forcément accompagnée par la création de sources alternatives créatrices de grandes quantités de CO₂ ! On le voit avec la centrale à gaz prévue à Landivisiau, d'une puissance équivalente (500 MW installés) et qui est destinée à pallier le manque de vent.

ASPECT FINANCIER

Bien qu'il existe un pacte d'actionnaires, il est surprenant que la société Ailes Marines, dont le capital n'est que de 3 000 €, qui présente un déficit largement supérieur à ses capacités financières et qui n'a pas publié ses comptes cette année, puisse être considérée comme un partenaire sérieux dans le cadre d'un marché public de cette importance.

Selon ses propres déclarations publiques et écrites, son chiffre d'affaires annuel attendu est supérieur à 450 M€, pour fournir l'équivalent d'une journée de consommation moyenne française. Comment justifier une telle manne financière payée par les contribuables pour un service aussi réduit ?

Associations de la Côte de Penthièvre et de la Côte d'Emeraude

EN RESUME

L'ensemble de nos associations s'élève avec vigueur contre la création et l'exploitation de ce champ éolien maritime pour toutes les raisons ci-dessus.

Nous espérons que nos critiques seront entendues et qu'elles permettront à nos autorités de prendre les bonnes décisions.

Avec nos sincères salutations.

Pour les Associations de la Côte de Penthièvre et de la Côte d'Emeraude

Association pour la qualité de la Vie à Pléneuf-Val André, représentée par Jean-Jacques LEFEBVRE vice-président

Association Bien Vivre à Plurien représentée par Yves ROUX président

Association pour la Défense du Site de Lancieux et de la baie de Beausais (ADSLB) représentée par Patrice LECOEUR président

Association Gardez Les Caps représentée par Katherine POUJOL présidente

Cercle des Amis de Saint-Briac et de la Côte d'Emeraude représentée par Yves COLCOMBET président

Erquy Environnement (APSEE) représentée par Patrick BOQUET président

Fédération des Associations et Usagers des bassins versants de la Rance et du Frémur (FAUR) représentée par Lucien PARNET administrateur

Fréhel Environnement représentée par Jean-Marie BEAUDLET président

Saint-Cast Nature Environnement, Jean-Marc TENNESON président représenté par Bruno de Gramont